



Annecy, le 5 juillet 2006

COMMUNIQUE

Sécheresse : la FDSEA obtient une dérogation exceptionnelle pour le pâturage et la récolte des jachères

En raison des conditions météorologiques de l'année 2006 (sécheresse, froid printanier intense, mois de juin chaud et sec), un déficit important en fourrages est constaté dans bon nombre d'exploitations agricoles de Haute-Savoie.

Cela fait suite à 3 années particulièrement difficiles pour les éleveurs, où les stocks sont faibles voire inexistantes.

Pour mobiliser une ressource fourragère supplémentaire, sur demande de la FDSEA de Haute-Savoie, le ministre de l'agriculture vient d'accorder une autorisation exceptionnelle pour pâturer et récolter le couvert végétal des jachères du département.

Cette autorisation prend effet immédiatement.

Source : FDSEA, juillet 2006.